

PLAN D'ACTION DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

PLAN D'ACTION DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2016-2020

Cette publication a été produite
par la Direction des communications
du Secrétariat du Conseil du trésor
et du ministère du Conseil exécutif.

Direction des communications
Secrétariat du Conseil du trésor
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 643-1529
Sans frais : 1 866 522-5158
Télécopieur : 418 643-9226

Dépôt légal – Mars 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-78070-0 (imprimé)
ISBN 978-2-550-78071-7 (en ligne)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2017

MOT DU MINISTRE

En octobre 2015, le gouvernement du Québec s'est doté d'une nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable afin d'articuler la démarche de développement durable de l'administration publique jusqu'en 2020.

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Secrétariat du Conseil du trésor concrétise la volonté du Secrétariat de participer à la lutte contre les changements climatiques avec les leviers de développement durable dont il dispose, tout en lui permettant de demeurer fier collaborateur de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Le Secrétariat s'engage ainsi à réaliser des actions en lien avec ses responsabilités, porteuses de résultats concrets en matière de développement durable afin, notamment, d'assurer une prestation plus écoresponsable des services publics.

L'engagement du Secrétariat envers le développement durable est résolument ancré dans le quotidien de l'organisation et sur des mesures et des pratiques amorcées au cours des dernières années. Guidé par la conviction profonde que chaque geste, grand ou petit, peut amener de profonds changements, le Plan du Secrétariat prévoit de nombreuses initiatives qui auront des retombées positives et concrètes sur l'environnement.

C'est par les choix que nous faisons maintenant, en concertation avec l'ensemble de l'Administration, que nous contribuerons à créer un avenir sain, équitable et prospère pour les générations futures.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor,

Pierre Moreau

MOT DU SECRÉTAIRE

C'est avec engagement que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Secrétariat du Conseil du trésor. Axé à la fois sur la performance et sur l'innovation, ce troisième plan d'action élaboré en vertu de la Loi sur le développement durable vise à intensifier la mobilisation du personnel du Secrétariat autour des grands enjeux liés au développement durable.

C'est en misant sur ses forces et sur une gouvernance participative que le Secrétariat vise à instaurer de meilleures pratiques de développement durable.

Je tiens à remercier à l'avance les gestionnaires et le personnel du Secrétariat, qui joindront leurs efforts afin de réaliser ce troisième plan d'action de développement durable. Je compte sur eux et sur nos partenaires pour assurer le succès des actions proposées. C'est dans la mesure où nous agissons ensemble maintenant que nous pourrons renforcer la contribution de l'administration publique au développement durable du Québec et, ainsi, consolider notre engagement de créer un avenir prospère pour les générations qui nous suivront.

Le secrétaire du Conseil du trésor,

Yves Ouellet

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE	III
MOT DU SECRÉTAIRE	IV
AVANT-PROPOS	VII
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1	1
Objectif 1.1	1
Objectif 1.2	2
Objectif 1.4	3
Objectif 1.5	4
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5	5
Objectif 5.1	5
Objectif 5.2	6
ANNEXE I	7
ANNEXE II	9

AVANT-PROPOS

Le Plan d'action de développement durable (PADD) portant sur la période 2016-2020 a été préparé conformément à l'article 15 de la Loi sur le développement durable (LRQ, chapitre D-8.1.1), sanctionnée en avril 2006. Il rassemble les actions retenues par le Secrétariat au regard de sa mission, de ses responsabilités et de ses mandats tels que définis dans la Loi sur l'administration publique (LRQ, chapitre A-6.01) et dans les autres lois relevant de ses compétences. Ces actions contribueront à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, entrée en vigueur le 28 octobre 2015, dont l'application s'échelonnait jusqu'au 31 décembre 2020.

Ainsi, ce plan détermine les activités que le Secrétariat met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Loi sur le développement durable et de la Stratégie gouvernementale de développement durable qui en découle.

MISSION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat a pour mission de soutenir les activités du Conseil du trésor et de son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation et à une gestion optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle. Il accompagne également sur ces questions les ministères et organismes.

La réalisation de cette mission s'appuie sur une culture organisationnelle et des valeurs propres au Secrétariat, telles que le sens de l'État et l'importance de la personne, ainsi que sur les cinq valeurs de l'administration publique québécoise, à savoir la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect. Ces valeurs rejoignent l'esprit de la Loi sur le développement durable.

LES ENGAGEMENTS 2016-2020

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020, présenté ici, s'appuie sur le bilan des réalisations et des apprentissages des six dernières années du Secrétariat ainsi que sur les activités courantes de l'organisation, qui contribuent aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2016-2020. Il comporte ainsi formellement dix actions qui contribuent directement à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Pour la période 2016-2020, le Secrétariat assurera la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable, en concertation et en complémentarité avec les ministères et organismes qui disposent des meilleurs leviers d'action pour contribuer de manière efficiente à l'atteinte des objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. En plus de renouveler, de consolider et de remplir ses engagements antérieurs en matière de développement durable, la contribution et la mobilisation du personnel du Secrétariat ainsi que la collaboration des ministères et organismes, qui constituent sa clientèle, seront primordiales pour la réussite de ce plan d'action.

À l'échelle du ministère, les activités d'information et de sensibilisation sont des maillons essentiels permettant d'informer et de sensibiliser le personnel. Le Secrétariat compte mobiliser son personnel et lui donner les outils et les ressources nécessaires pour intégrer le concept de développement durable dans ses activités quotidiennes en vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux.

Le plan d'action du Secrétariat propose une sélection de gestes pour chacune des actions qu'il s'engage à réaliser d'ici 2020. Dans un objectif d'amélioration continue, le Secrétariat évaluera les retombées de ses activités et il s'engage à mettre en œuvre les solutions appropriées.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1



Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique

OBJECTIF MINISTÉRIEL

Activité incontournable

► **Réaliser des actions écoresponsables liées aux activités courantes de gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles**

Le Secrétariat compte informer et sensibiliser le personnel à une gestion écoresponsable des ressources matérielles, immobilières, contractuelles, documentaires et des matières résiduelles et voir à leur intégration dans ses activités courantes.

Action 1

Promouvoir la réduction des impressions papier ainsi que le transfert et la consultation d'information numérique plutôt que l'envoi de documents en format papier

Indicateur	Cible
Nombre d'activités de promotion effectuées	Deux activités par année

Action 2

Promouvoir une saine gestion documentaire

Indicateur	Cible
Nombre d'activités de promotion effectuées	Deux activités par année

Action 3

Promouvoir la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs pour le personnel

Indicateur	Cible
Nombre d'activités de promotion effectuées	Cinq activités par année

Action 4

Promouvoir les achats de produits et de services ayant été sélectionnés à partir de critères écoresponsables

Indicateur	Cible
Nombre d'activités de promotion effectuées	Trois activités par année

Objectif 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

OBJECTIF MINISTÉRIEL

Activité incontournable

▶ **Intégrer davantage les principes de développement durable dans les prises de décision**

Le Secrétariat compte poursuivre la promotion de l'existence des principes de développement durable et de leur prise en compte dans les actions ayant une incidence importante sur les décisions de l'État.

Ces actions visent à améliorer la gestion des ressources et leur rentabilité à long terme, contribuant ainsi à une meilleure gestion des finances publiques.

Action 5

Poursuivre la promotion de l'existence des principes de développement durable lors de la planification des projets majeurs d'infrastructures publiques

Indicateur	Cible
Nombre d'activités de promotion effectuées	Quatre activités par année

Objectif 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF MINISTÉRIEL

► Soutenir l'approfondissement des connaissances du personnel du Secrétariat en matière de développement durable

La première condition de succès de la démarche du Secrétariat est l'adhésion des membres de la haute direction, des gestionnaires et du personnel aux valeurs et aux principes du développement durable.

Afin de profiter pleinement des possibilités liées à un engagement concret en matière de développement durable, le Secrétariat compte poursuivre ses efforts de diffusion d'information à ce sujet, en proposant des capsules dans son intranet et en organisant des séances de formation.

Chaque membre de l'organisation sera à même de les intégrer dans son cadre d'analyse actuel et dans ses pratiques de travail pour embrasser une vision plus large et prospective de ses décisions et de ses actions.

Action 6

Offrir des activités de sensibilisation en matière de développement durable

Indicateur	Cible
Nombre d'activités de sensibilisation offertes	Trois activités de sensibilisation par année

Objectif 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

OBJECTIF MINISTÉRIEL

Activité incontournable



Promouvoir l'accès et la participation aux loisirs culturels

Le Secrétariat compte faire la promotion d'activités sociales et culturelles diversifiées par l'entremise de son club social et de capsules dans son intranet.

De plus, l'accès et la participation à la vie culturelle seront au cœur des préoccupations du Secrétariat, afin de renforcer l'identité culturelle et de participer, de ce fait, au développement social et économique.

Action 7

Promouvoir les activités sociales et culturelles en créant une section dans l'intranet et faciliter l'accès à de telles activités

Indicateur	Cible
Nombre d'activités offertes par le club social	Une activité par année
Section intranet de la culture élaborée et bonifiée	Élaboration de la section d'ici le 31 mars 2017 Ajout d'un hyperlien par année

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5



Améliorer la santé de la population par la prévention

Objectif 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

OBJECTIF MINISTÉRIEL

- ▶ Sensibiliser le personnel du Secrétariat aux bienfaits de saines habitudes de vie et en assurer la promotion

Le Secrétariat compte poursuivre ses efforts de sensibilisation et de diffusion d'information sur les saines habitudes de vie en proposant des capsules dans son intranet et en organisant des conférences-midi.

Le Secrétariat entend également poursuivre ses efforts pour inciter le personnel à pratiquer une ou plusieurs activités physiques, puisque cela constitue un excellent moyen de prévenir la maladie et d'assurer une meilleure gestion du stress, ce qui peut avoir une incidence positive sur l'équilibre psychologique.

Action 8

Offrir des activités de promotion, de sensibilisation et de formation en matière de saines habitudes de vie

Indicateur	Cible
Nombre d'activités de promotion, de sensibilisation et de formation offertes	Cinq activités par année

Action 9

Promouvoir l'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique et valoriser un mode de vie plus actif

Indicateur	Cible
Nombre d'activités de promotion et de valorisation effectuées	Une activité par année

Objectif 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

OBJECTIF MINISTÉRIEL

- ▶ **Maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire et poursuivre la sensibilisation et l'information visant le rehaussement de la qualité de vie au travail**

Le Secrétariat veillera à ce que le milieu de vie au travail soit sain et sécuritaire et que l'organisation du travail au quotidien permette l'épanouissement des individus. Il compte poursuivre ses efforts pour maintenir des conditions de qualité de vie au travail optimales.

Action 10

Promouvoir la prévention en matière de santé et sécurité au travail

Indicateur	Cible
Nombre d'activités d'information et de sensibilisation offertes	Une activité par année

ANNEXE I

Tableau résumé du Plan d'action de développement durable 2016-2020

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental	Objectif ministériel	Action	Indicateur	Cible
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique	Réaliser des actions écoresponsables liées aux activités courantes de gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles	Action 1 : Promouvoir la réduction des impressions papier ainsi que le transfert et la consultation d'information numérique plutôt que l'envoi de documents en format papier	Nombre d'activités de promotions effectuées	Deux activités par année
		Action 2 : Promouvoir une saine gestion documentaire	Nombre d'activités de promotion effectuées	Deux activités par année
		Action 3 : Promouvoir la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs pour le personnel	Nombre d'activités de promotion effectuées	Cinq activités par année
		Action 4 : Promouvoir les achats de produits et de services ayant été sélectionnés à partir de critères écoresponsables	Nombre d'activités de promotion effectuées	Trois activités par année
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes	Intégrer davantage les principes de développement durable dans les prises de décision	Action 5 : Poursuivre la promotion de l'existence des principes de développement durable lors de la planification des projets majeurs d'infrastructures publiques	Nombre d'activités de promotion effectuées	Quatre activités par année
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Soutenir l'approfondissement des connaissances et des compétences du personnel du Secrétariat en matière de développement durable	Action 6 : Offrir des activités de sensibilisation en matière de développement durable	Nombre d'activités de sensibilisation offertes	Trois activités de sensibilisation par année

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique (suite)

Objectif gouvernemental	Objectif ministériel	Action	Indicateur	Cible
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Promouvoir l'accès et la participation aux loisirs culturels	Action 7 : Promouvoir les activités sociales et culturelles en créant une section dans l'intranet et faciliter l'accès à de telles activités	Nombre d'activités offertes par le club social	Une activité par année
			Section intranet de la culture élaborée et bonifiée	Élaboration de la section d'ici le 1 mars 2017 Ajout d'un hyperlien par année

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer la santé de la population par la prévention

Objectif gouvernemental	Objectif ministériel	Action	Indicateur	Cible
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	Sensibiliser le personnel du Secrétariat aux bienfaits de saines habitudes de vie et les promouvoir.	Action 8 : Offrir des activités de promotion, de sensibilisation et de formation en matière de saines habitudes de vie	Nombre d'activités de promotion, de sensibilisation et de formation offertes	Cinq activités par année
		Action 9 : Promouvoir l'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique et valoriser un mode de vie plus actif	Nombre d'activités de promotion et de valorisation effectuées	Une activité par année
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	Maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire et poursuivre la sensibilisation et l'information visant le rehaussement de la qualité de vie au travail	Action 10 : Promouvoir la prévention en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre d'activités d'information et de sensibilisation offertes	Une activité par année

ANNEXE II

Liste des objectifs non retenus de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, car, bien qu'importants, ceux-ci s'inscrivent moins directement dans la mission du Secrétariat



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'Administration gouvernementale

Objectif 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Objectif 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie



Orientation gouvernementale 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Objectif 2.1

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Objectif 2.2

Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Objectif 2.3

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 2.4

Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 2.5

Aider les consommateurs à faire des choix responsables



Orientation gouvernementale 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Objectif 3.1

Gérer les ressources naturelles de façon efficace et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

Objectif 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de société



Orientation gouvernementale 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Objectif 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Objectif 4.3

Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés



Orientation gouvernementale 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

Objectif 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Objectif 6.3

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Objectif 6.4

Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels



Orientation gouvernementale 7 Soutenir la mobilité durable

Objectif 7.1

Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

Objectif 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES



Orientation gouvernementale 8 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique

Objectif 8.2

Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

Objectif 8.3

Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES



*Secrétariat
du Conseil du trésor*

Québec

